-3 FEV. 2012

Déposé au Greffe le ..... NOA SLO

SAS ABELIS
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €
Siège social : « La Barraque Nord » 82270 MONTPEZAT DE QUERCY
En cours d'immatriculation au RCS Montauban

Les soussignés :

- Monsieur Jean, Henri, Joseph ABEYA

Né le 4 juin 1936 à PERPIGNAN (Pyrénées Orientales)
De nationalité française
Epoux de Madame Madeleine VIGNE
Marié sous le régime légal de la communauté de meubles et acquêts
A défaut de contrat de mariage préalable à l'union célébrée le 30 août 1958 à BLAYE LES MINES (Tarn),
lequel déclare ledit régime inchangé depuis lors,
Demeurant chemin de Ratayrens 81170 SAINT- MARTIN- LAGUEPIE

- Monsieur Xavier, Jacques, Jean ABEYA

Né le 30 avril 1966 à PAU (Pyrénées Atlantiques),
De nationalité française
Célibataire
Lequel déclare ne pas avoir souscrit de Pacte Civil de Solidarité qui serait ce jour en vigueur
Demeurant chemin de Ratayrens 81170 SAINT- MARTIN- LAGUEPIE

- Monsieur Thierry DUNORD

Né le 15 février 1969 à MONTMORILLON (Vienne),
De nationalité française
Epoux de Madame AUGERAUD Fabienne
Marié sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à l'union célébrée le 16 août 1997 à BLANZAGUET (Charente),
Lequel déclare ledit régime inchangé depuis lors,
Demeurant 279 chemin de Massagot 82100 CASTELSARRASIN

- Monsieur Matthieu, Jean, Gaston ABEYA

Né le 10 mai 1982 à TOULOUSE (Haute-Garonne),
De nationalité française,
Célibataire,
Lequel déclare ne pas avoir souscrit de Pacte Civil de Solidarité qui serait ce jour en vigueur
Demeurant 13 rue Mattéoti 81300 GRAULHET,

agissant en qualité d'associé de la SAS ABELIS

ont convenu et arrêté ce qui suit :

NOMINATION DU PRESIDENT

M. Thierry DUNORD est désigné en qualité de Président de la SAS ABELIS, sans limitation de durée.

Le Président dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

M. Thierry DUNORD accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Le Président percevra d'une rémunération brute mensuelle de 2 500 € pour sa fonction de président.
Il aura en outre droit au remboursement, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à MONTAUBAN
Le 26 janvier 2012

Thierry DUNORD
Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé, bon pour acceptation des fonctions de président"

Lu et approuvé, bon pour acceptation des fonctions de président

Jean ABEYA
Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

Lu et approuvé

Xavier ABEYA
Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

Lu et approuvé

Matthieu ABEYA
Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

Lu et approuvé